
De: Jacques Levesque ·
Envoyé: 10 septembre 2014 16:08
À: Boutin, Anne-Lyne (BAPE)
Objet: petite correction
Pièces jointes: pour A.L. Boutin.PDF

Bonjour Madame Boutin,

Je viens de me rendre compte que la version du mémoire que je vous avais fait parvenir avant sa présentation aux audiences publiques du BAPE le

17 juin dernier à Yamaska, et qui apparaît sur le site web du BAPE contient (sur une même page) deux erreurs de chiffres. Je m'en étais rendu compte peu avant les audiences publiques et je les avais corrigées dans ma présentation verbale du 17 juin.

Je vous envoie ci-joint la page corrigée de la version écrite, où sont rectifiées les deux erreurs de multiplication. Même si un lecteur attentif se rendrait lui-même compte de l'erreur de multiplication en voyant la version mise sur le web, je souhaiterais vivement qu'elle puisse être corrigée sur votre site.

À cette fin, je vous envoie, en document pdf ci-attaché, la page du mémoire où vous verrez encadrés les deux chiffres à corriger.

Dites-moi si c'est possible de le faire.

Merci de votre attention.

Jacques Lévesque

--

Jacques Lévesque

Professeur émérite

Département de Science Politique

Faculté de Science Politique et de Droit Université du Québec à Montréal C. P. 8888, Succursale "Centre-Ville"

Montréal H3C 3P8

producteurs privés on s'attendrait à ce qu'elle oblige davantage encore des maires envers leurs commettants. En parlant d'un taux d'accord de 99%, se pourrait-il que M. Salvas considère que les quatre agriculteurs qui accueilleront les éoliennes sur leur terre constituent à eux seuls l'ensemble de la population **concernée** ? Ceux-ci ont été effectivement amplement consultés et informés. Forcément, puisqu'ils ont signé des contrats.

2) Cette dernière remarque ne se veut pas seulement ironique. Elle m'amène à une seconde raison pour laquelle l'appellation communautaire dans laquelle se drape le projet est tout-à-fait abusive. Quels seront les principaux bénéficiaires du projet ? La communauté dans son ensemble ou une toute petite minorités de personnes ? Les éoliennes prévues seront situées sur les terres de quatre agriculteurs, ni plus ni moins. Selon les informations contenues dans un document fourni par les promoteurs du projet, pour chaque éolienne installée sur sa terre, son propriétaire recevrait \$ 16,200 par année sans que la production agricole de sa terre ne soit significativement affectée. Il y en aura 12 au total pour des redevances annuelles de \$194,400. Celui des agriculteurs qui doit en recevoir le nombre maximum de 4 devrait donc recevoir une rente annuelle de \$64,800. C'est le cas du maire de Yamaska, M. Louis R. Joyal (comme par hasard) . Sur la durée totale du contrat de 20 ans, sa rente totale s'établirait donc à \$1,296,000. Au bout de 20 ans c'est le projet « communautaire » de la MRC qui prendra à sa charge, non seulement la destruction des éoliennes, mais la remise intégrale des terres-hôtesse dans leur état précédant leur installation. (Cette disposition a sans doute été prise pour obtenir l'autorisation du projet par la Commission de protection du territoire agricole du Québec qui n'est toujours pas acquise, me dit-on.)

Pour « équilibrer » tant soit peu le partage des bénéfices, les municipalités impliquées (soit la communauté dans son ensemble) on prévoit que celles-ci devraient recevoir un montant équivalent à la totalité des rentes prévues pour les 4 bénéficiaires. On précise que les municipalités devraient recevoir pour cela 2.7% des revenus **anticipés**. En d'autres termes, si je comprends correctement les choses, la communauté prendrait et assumerait tous les risques financiers qui sont considérables dans le cas présent, au bénéfice assuré des 4 propriétaires des terres qui recevront les éoliennes. Est-ce là la particularité d'un projet communautaire ?

Avec la perspective de telles rentes de vingt ans, il est clair que la valeur des terres des fermes bénéficiaires, déjà très élevée, augmentera de façon significative.